Legallais

En route vers 2030

Issu d'une longue histoire qui a débuté en 1889, année de référence reprise pour baptiser son nouveau siège dédié à ses équipes commerciales et support, le distributeur Legallais poursuit sereinement sa route au sein du groupe Grand Comptoir, un ensemble de six enseignes œuvrant dans le marché du bâtiment. Son ambition, doubler son chiffre d'ici 2030.

Entreprise détentrice depuis 2024 du label « Best Managed Companies » décerné par Deloitte, reconnue parmi les meilleurs employeurs de France en 2025 avec une deuxième place dans la catégorie Commerce de Gros dans le classement établi par le magazine Capital, labellisée Ecovadis Platinum depuis 2023, lauréate de l'Indice Vert 2024 catégorie « Economat » avec la mention A++ remis par la centrale d'achats CAHPP dédiée aux acteurs de la santé, etc. Legallais enchaîne les récompenses les unes après les autres, preuve de son engagement continu au service de ses clients, de ses collaborateurs et de la planète.

40 années de croissance

Référence du commerce de quincaillerie en France, membre fondateur du groupement LTS, Legallais a réalisé en 2025 un chiffre d'affaires de 425 millions d'euros avec un réseau de 32 agences et sa plate-forme commerciale centrale désormais logée dans le nouveau bâtiment 1889 mis en service cette année à Epron, en périphérie de Caen. « 1889 », un nom qui est loin d'être anecdotique puisqu'il fait référence aux débuts de l'entreprise, le rachat il y a 135 ans d'une quincaillerie caennaise par Daniel Legallais. Depuis cette date, le distributeur a connu un destin remarquable, notamment depuis quarante ans et son orientation claire vers le commerce aux professionnels. Cette date a coïncidé avec une expansion nationale à travers l'ouverture d'agences, le lancement d'un catalogue général, d'un site marchand, la création...

Veuillez vous identifier pour consulter la totalité de l'article.

Vous avez perdu votre n° d'abonné. N'hésitez pas à nous contacter. Valider

Vous n'avez pas de n° d'abonné ?
Abonnez-vous pour bénéficier de nos revues et l'accès à l'intégralité des articles !

S'abonner à la revue